

Deuxième séance du mardi 9 février 2010

Présidence de M. Bernard Accoyer

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

Questions au Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Proposition de loi visant à criminaliser le colonialisme français en Algérie

M. le président. La parole est à M. François Sauvadet, pour le groupe Nouveau Centre.

M. François Sauvadet. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Ce matin, notre assemblée a adopté la Convention de partenariat entre la France et l'Algérie. Chacun connaît les liens étroits que l'histoire a tissés entre nos deux pays. Par la signature de cette convention, nous avons affirmé ensemble la volonté de développer un partenariat ambitieux avec le peuple algérien, tant en ce qui concerne la coopération économique que l'éducation, le développement durable ou la culture. Ce partenariat s'inscrit dans une démarche volontaire de coopération, que nous avons toujours eue, avec le peuple algérien.

Je rappelle, au nom des députés du groupe Nouveau Centre, que cette démarche visant à construire avec nos partenaires algériens une relation dépassionnée, constructive et apaisée, est une aspiration que nous partageons tous, pour regarder vers l'avenir. Je veux croire aujourd'hui que cette aspiration est partagée par une grande partie, je dis bien une grande partie, du peuple algérien.

Pourtant, il y a quelques jours, 125 députés de l'Assemblée populaire nationale algérienne, tous membres des partis au pouvoir, ont déposé une proposition de loi visant – je cite – à criminaliser le colonialisme français, envisageant notamment de créer des tribunaux d'exception pour juger les responsables présumés de ces crimes.

Cette initiative, monsieur ministre – et je le dis à l'ensemble du Gouvernement – s'apparente pour nous à une véritable provocation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur quelques bancs du groupe UMP.)* Elle est choquante pour tous ceux qui ont la volonté de relations apaisées avec l'Algérie, car elle est de nature à fragiliser nos relations bilatérales.

Ma question est simple : le Gouvernement algérien soutient-il cette initiative ? Et si tel était le cas, quelles dispositions allez-vous prendre pour encourager le dialogue ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes. Monsieur le député, vous appelez l'attention du Gouvernement sur un projet de loi d'origine algérienne, qui a pour objet de criminaliser la colonisation française. Il s'agit d'un projet qui, s'il était adopté par la représentation nationale algérienne – ce qui est loin d'être le cas –, serait bien évidemment regrettable.

Le bureau de l'Assemblée populaire nationale algérienne, après l'avoir examiné, l'a renvoyé à son auteur, qui doit à nouveau y travailler. L'exécutif algérien n'a aucunement pris position sur cette

proposition. Son inscription à l'ordre du jour n'est donc pas certaine, car c'est le Gouvernement algérien qui en a la maîtrise exclusive.

Aurait-il fallu que la France réagisse dès maintenant sur un projet qui n'est encore qu'en phase de conception et qui ne fait l'objet d'aucun soutien de la part des Algériens ? Cela me semble prématuré.

Si l'Assemblée nationale avait, comme vous semblez le suggérer, monsieur le député, reporté l'examen ce matin de la convention cadre de partenariat franco-algérien, nous aurions ainsi autorisé quelques députés algériens à fixer l'ordre du jour de votre assemblée. En reportant l'examen de ce texte, qui a déjà été ratifié par la partie algérienne, nous aurions également confirmé les idées de ceux qui, en Algérie – et je sais qu'ils ne sont pas les plus nombreux –, ne veulent ni d'un dialogue serein avec la France ni d'une relation de coopération entre nos deux pays.

Dans cet esprit, il faut traiter avec sérieux le problème du dialogue et de la mémoire. Nous allons créer une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie. Sa mission sera de collecter avec rigueur et objectivité tous les témoignages, sans rien occulter. Il faut éviter les blessures sur ce sujet – vous l'avez souligné – très important pour la France et pour l'Algérie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur quelques bancs du groupe UMP.*)

Proposition de loi visant à criminaliser le colonialisme français en Algérie

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Thierry Mariani. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

La presse s'est fait l'écho de la proposition de loi de 125 députés algériens (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR*) selon laquelle le Parlement algérien envisagerait d'adopter une loi criminalisant le colonialisme français de 1830 à 1962, de juger les responsables coloniaux et de les poursuivre devant des tribunaux internationaux. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*)

M. Maxime Gremetz. Un peu de décence, monsieur Mariani !

M. Thierry Mariani. Je suis tout de même très surpris de votre attitude. Cela devrait aussi vous choquer parce que vous êtes Français comme nous ! (*Applaudissements les bancs du groupe UMP. – Protestations sur les bancs du groupe GDR.*)

Monsieur le secrétaire d'État, cette initiative scandalise nos concitoyens, qui ne la comprennent pas. Si elle devait se confirmer, elle porterait un coup aussi rude qu'inattendu à la relation partenariale que nous développons sans cesse plus étroitement entre nos deux pays.

Pour des raisons que l'on a du mal à comprendre, certains veulent stigmatiser la France. Ce sont, encore une fois, nos compatriotes rapatriés qui sont attaqués et blessés, eux qui ont vécu aux côtés du peuple algérien jusqu'en 1962 (*Protestations sur les bancs du groupe GDR*)...

M. Maxime Gremetz. Arrêtez ! C'est scandaleux !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Gremetz !

M. Thierry Mariani. ...une relation infiniment plus complexe et riche qui ne se réduit pas au stéréotype du colonialisme. Encore une fois, c'est l'armée française que l'on veut salir. (« Oh ! »

sur les bancs du groupe GDR.) Encore une fois, ce sont les Harkis que l'on méprise et que l'on injurie. (*Protestations sur les bancs du groupe GDR.*)

Monsieur le secrétaire d'État, ce matin, notre assemblée a fait preuve de responsabilité en choisissant d'ignorer cette provocation pour poursuivre l'œuvre indispensable de rapprochement et de coopération entre la France et l'Algérie. Mais nous avons besoin d'être rassurés, monsieur le secrétaire d'État, sur les intentions des autorités algériennes et surtout sur la détermination du gouvernement de la France à faire en sorte que la question de la Mémoire ne soit jamais sacrifiée au processus de réconciliation.

Comment le Gouvernement entend-il travailler à l'indispensable réconciliation des mémoires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe NC.*)

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants. Monsieur le député, Thierry Mariani, cette initiative portée par 125 députés algériens est particulièrement inquiétante et incompréhensible – et vous l'avez souligné – alors que l'Assemblée nationale vient de voter, ce matin, la ratification de la convention de partenariat entre nos deux pays.

Mesdames, messieurs les députés, il s'agit d'une proposition de loi qui n'a pas été débattue par l'Assemblée algérienne (« Ah ! » sur les bancs du groupe GDR) et sur laquelle le gouvernement algérien ne s'est pas prononcé.

M. Maxime Gremetz. Voilà, monsieur Mariani ! vous n'y connaissez rien ! Il faut vous enlever le micro !

M. Hubert Falco, secrétaire d'État. Il faut donc se garder de tout procès d'intention à l'égard des autorités algériennes, qui ne sauraient cautionner une charge anti-française aussi outrancière, profondément blessante, insultante pour nos compatriotes rapatriés et pour notre Mémoire nationale.

M. Pierre Gosnat. Envoyez les troupes !

M. Hubert Falco, secrétaire d'État. Plus que jamais, mesdames, messieurs les députés, cette initiative profondément regrettable renforce ma détermination pour œuvrer à la réconciliation des mémoires, non par le silence qui voudrait bâtir la réconciliation sur l'oubli des drames des Harkis ou des Rapatriés ou sur la repentance, mais par le travail de mémoire et l'exigence de vérité ! Plus que jamais, monsieur le député, j'ai la conviction que la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie, dont je vous ai annoncé la création, est l'outil indépendant dont nous avons besoin, ici, comme de part et d'autre de la Méditerranée, pour parcourir ensemble ce chemin de mémoire, celui de toutes les mémoires, qui n'occulte aucune mémoire ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)